



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 juillet 2018
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2018

12-14 septembre 2018

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Équateur

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Équateur est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2019-2022, soit un montant de 3 764 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 22 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018.

* E/ICEF/2018/19.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. L'Équateur est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ayant connu des avancées économiques et sociales majeures entre 2003 et 2013. Le contexte économique positif a engendré une croissance annuelle moyenne de 4,3 % du produit intérieur brut (PIB) et une hausse des investissements publics dans le secteur social qui a réduit la pauvreté et les inégalités. Entre 2007 et 2017, la pauvreté de revenu est passée de 36,7 % à 21,5 %. À l'inverse, l'investissement social est passé de 4,2 % du PIB en 2006 à 9,4 % en 2016 et a été multiplié par 4 en termes absolus¹.

2. Toutefois, la baisse du prix des produits de base, les déséquilibres budgétaires, le recul du commerce mondial et la hausse du cours du dollar des États-Unis, devise officielle en Équateur depuis 2000, affectent tous le budget alloué au secteur social. Le pourcentage du PIB consacré à l'éducation, par exemple, a diminué entre 2013 et 2016 pour passer de 5 % à 4,2 %², mettant ainsi en évidence la nécessité de renforcer le plaidoyer et le suivi afin de veiller à ce que l'investissement social en faveur des enfants et des adolescents soit protégé et considéré comme une priorité en cette période de difficultés économiques.

3. Malgré les progrès enregistrés ces dernières années dans le secteur social, un nombre considérable d'enfants continue de souffrir de malnutrition chronique, mais aussi de plus en plus d'obésité. Entre 2004 et 2016, la malnutrition chronique n'a connu qu'une baisse minime, passant de 28,9 % à 23,9 %³, et a même empiré parmi les enfants des populations autochtones, dont 48,4 % sont touchés⁴. 8,5 % des enfants de moins de 5 ans sont en surpoids, un chiffre qui passe à 29,9 % chez les enfants de 5 à 11 ans et à 26 % chez les adolescents âgés de 12 à 19 ans. Entre 1986 et 2012, la prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 20,8 % à 25,7 %, atteignant 40,5 % parmi les enfants des populations autochtones et 63,9 % des enfants de 6 à 11 ans⁵.

4. L'un des obstacles à l'éradication de la malnutrition chronique chez les enfants est le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Soixante-dix pour cent seulement de la population a accès à des sources d'eau améliorées dépolluées et disponibles en permanence à la maison. Les familles autochtones et afro-équatoriennes ainsi que les habitants des zones rurales sont ceux dont l'accès est le plus limité. L'accès à l'assainissement atteint 86 % à l'échelle nationale, mais chute à 69 % parmi les populations autochtones et à 68 % dans la région de l'Amazonie⁶. Bien que l'accès à l'eau et à l'assainissement dans l'environnement scolaire soit un facteur déterminant pour assurer l'apprentissage et éviter l'abandon scolaire, une analyse de 274 établissements scolaires côtiers réalisée en 2017 par l'UNICEF a révélé que 42 % des enfants dans l'enseignement préscolaire n'avaient pas accès à des toilettes et que 34 % des établissements éducatifs signalaient un approvisionnement en eau insuffisant pour leurs élèves.

5. Entre 2007 et 2015, la mortalité néonatale et la mortalité infantile ont toutes deux diminué, passant respectivement de 6 à 5,2 pour 1 000 naissances vivantes et de 10,2 à 8,9 pour 1 000 naissances vivantes. Quarante-six pour cent des décès chez les

¹ Secrétariat national de la planification et du développement.

² Système national d'information d'après des informations du Ministère de l'économie et des finances.

³ Enquêtes sur les conditions de vie, 2006 et 2014.

⁴ Enquête sur les conditions de vie, 2014.

⁵ Enquête nationale sur la santé et la nutrition, 2012.

⁶ Enquête nationale sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi, 2016.

enfants se produisent au cours de leur premier mois de vie. En 2015, le ratio de mortalité maternelle enregistré s'élevait à 44,6 pour 100 000 naissances vivantes, bien que 96,6 % des naissances aient été assistées par un personnel de santé qualifié et que les futures mères se soient rendues à 4,6 consultations prénatales en moyenne en 2014. Ces chiffres dissimulent toutefois des inégalités considérables entre certaines régions et certaines populations. Dans la province d'Esmeraldas, la mortalité maternelle est plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale (104,9 pour 100 000 naissances vivantes)⁷, tandis que les femmes autochtones se rendent en moyenne à moins de trois consultations prénatales⁸.

6. La couverture des services de développement de l'enfant pour les moins de 3 ans est de 28,6 %⁹. Une évaluation menée par le Secrétariat national de la planification et du développement a mis en évidence la nécessité de mieux cibler les services, d'intégrer davantage les dimensions culturelles dans la prestation, de renforcer les capacités des éducatrices et d'adapter les normes de qualité des services. Le taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire (enfants de 3 et 4 ans) n'a pas dépassé 33 % en 2015 ; chez les populations autochtones, ce chiffre était de seulement 18,6 %¹⁰.

7. Malgré les progrès enregistrés, le système éducatif fait face à des difficultés majeures dans la lutte contre l'exclusion scolaire. En 2016, 222 000 enfants et adolescents étaient toujours déscolarisés et 233 000 étaient plus âgés que la normale (en retard)¹¹. La qualité reste problématique dans le secteur éducatif : des tests standardisés ont révélé que 77,5 % des élèves de 5^e générale ont un niveau d'éducation insuffisant ou élémentaire¹². Le taux de scolarisation dans le deuxième cycle du secondaire était de 71,3 % parmi les adolescents de 15 à 17 ans en 2016, contre 59,9 % parmi les enfants des populations autochtones et 59,7 % dans le quintile le plus pauvre. Chez les filles il s'élevait à 73,4 %, contre 69,4 % chez les garçons¹³.

8. Parmi les principaux obstacles au respect du droit universel à l'éducation figurent notamment le manque de services éducatifs intégrant les dimensions culturelles et la pénurie d'enseignants formés aux méthodes d'enseignement innovantes. Pour progresser vers une éducation inclusive de qualité, il est nécessaire de mettre en place des modèles éducatifs souples et d'améliorer la qualité de l'enseignement.

9. La santé des adolescents fait l'objet d'une préoccupation croissante. En 2015, 12 % des décès chez les adolescents de sexe masculin étaient dus à des blessures volontaires. Chez les adolescentes, ce chiffre s'élevait à 16 % ; 10,5 % des décès dans ce groupe de population étaient liés à la grossesse et à l'accouchement¹⁴. À l'échelle nationale, les adolescents de 12 à 17 ans estiment qu'il est facile de se procurer des

⁷ Système national d'information, statistiques de l'état civil.

⁸ Enquête sur les conditions de vie, 2014.

⁹ Évaluation générale des services de développement de l'enfant, basée sur l'enquête sur les conditions de vie de 2014.

¹⁰ Observatoire social de l'Équateur, 2016.

¹¹ UNICEF, d'après l'enquête nationale sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi menée en 2016.

¹² Institut national d'évaluation de l'éducation, 2016.

¹³ Enquête nationale sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi, 2016.

¹⁴ Système national d'information, statistiques de l'état civil.

drogues, et 46 % pensent qu'il y en a dans leur établissement scolaire¹⁵. Ce chiffre passe à 56 % dans la région de l'Amazonie et à 54 % dans la région côtière.

10. En 2016, le taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 17 ans était de 51,3 pour 1 000 femmes de ce groupe d'âge ; chez les adolescentes de 10 à 14 ans, il s'élevait à 2,6¹⁶. La grossesse chez les adolescentes empêche nombre d'entre elles de se développer complètement ; chez les 10-14 ans, elle est par ailleurs associée à une forte prévalence de la violence sexuelle. Six femmes sur 10 ont été victimes de violence sexiste, et une sur quatre a subi des violences sexuelles à un moment de sa vie¹⁷.

11. En 2015, à l'échelle nationale, près de 40 % des enfants et des adolescents étaient victimes de mauvais traitements infligés par leurs parents. Ce nombre s'élevait à 52 % chez les personnes d'ascendance africaine et à 45 % chez les populations autochtones. Les garçons et les adolescents de sexe masculin étaient plus susceptibles de subir des mauvais traitements de la part de leurs parents (41 %) que les filles (34 %). Vingt-six pour cent des élèves âgés de 5 à 17 ans étaient maltraités par leurs enseignants. Cet indicateur passait à 35 %¹⁸ chez les enfants de 5 à 11 ans et à 37 % chez les enfants d'ascendance africaine. La prévalence de la violence entre adolescents en milieu scolaire s'élevait à 60 %, celle des actes d'intimidation à 23 %¹⁹.

12. En 2017, plus de 900 cas d'abus sexuels en milieu scolaire ont été signalés²⁰. La violence est présente dans les familles et à l'école pour plusieurs raisons, notamment : les droits des enfants et des adolescents ne sont pas reconnus en tant que tels, les services de sensibilisation et de lutte contre la violence manquent de spécialisation et ne sont pas suffisamment étendus, le système de protection intégrale des droits des enfants et des adolescents se disloque et le financement des organismes de prévention et de lutte contre la violence est insuffisant.

13. Une analyse de la situation des enfants, réalisée par l'UNICEF en collaboration avec des organisations de la société civile et incluant notamment des consultations avec les autorités territoriales, a recensé cinq goulots d'étranglement principaux qui entravent le respect des droits de tous les enfants en Équateur : a) un manque de politiques publiques intersectorielles et ciblées promouvant la participation des enfants et des adolescents dans les questions exerçant une influence sur leur vie ; b) des limites dans les capacités institutionnelles et une mauvaise coordination interinstitutionnelle ; c) le fait que les enfants et les adolescents ne sont plus reconnus comme des bénéficiaires de droits dans les sphères publique et privée ; d) le développement insuffisant de l'investissement social en faveur des enfants et des adolescents ; et e) les normes sociales qui perpétuent la violation des droits des enfants et des adolescents.

14. De par sa situation géographique, l'Équateur est exposé aux inondations, aux sécheresses, aux éruptions volcaniques et aux tremblements de terre. Des populations déplacées, de migrants et de réfugiés sont en outre rassemblées au niveau de la frontière septentrionale, et le nombre de demandeurs d'asile a augmenté de 25 % au

¹⁵ Observatoire social de l'Équateur, 2016.

¹⁶ Observatoire social de l'Équateur, 2018.

¹⁷ Institut national des statistiques et des recensements, 2011.

¹⁸ Observatoire social de l'Équateur, 2016.

¹⁹ Ministère de l'éducation, World Vision et UNICEF, 2017.

²⁰ Rapport de la commission AAMPETRA.

cours des deux dernières années²¹. Lors de la mise en œuvre du programme de pays pour la période 2015-2018, l'UNICEF est intervenu en 2016 suite au tremblement de terre de Pedernales dans la province de Manabí. Il a ainsi pu tirer plusieurs enseignements, notamment la nécessité d'améliorer la préparation aux situations d'urgence et de renforcer la coordination interorganisations et les capacités des partenaires stratégiques en matière de préparation et d'intervention.

15. Un autre enseignement tiré est le besoin de mettre en place une approche intégrée pour faire face aux problèmes des enfants et des adolescents. Enfin, la mise en œuvre de modèles et d'autres approches programmatiques à l'échelle locale au cours du programme de pays précédent a montré combien il est important de travailler à l'échelle infranationale pour remédier aux inégalités persistantes et pour rassembler des données sur la situation locale, qui peuvent par la suite servir de base au plaidoyer politique et aux recommandations à l'échelle nationale. Dans le nouveau programme de pays, l'UNICEF prévoit de poursuivre son action dans les provinces frontalières d'Esmeraldas et de Sucumbíos ainsi que dans les provinces de Manabí et d'Imbabura, où des modèles ont été lancés dans les secteurs de la nutrition, de la santé, de l'éducation, de la protection et de la gestion des risques. Ces modèles pourront éventuellement être déployés à grande échelle de manière à servir plus d'enfants.

Priorités du programme et partenariats

16. Le nouveau programme de pays contribuera au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et à ses objectifs en réduisant les inégalités, avec un accent particulier sur la situation des enfants des populations autochtones et d'ascendance africaine ainsi que ceux issus de foyers pauvres et vulnérables. À cette fin, l'UNICEF aidera le gouvernement à garantir les droits des enfants et des adolescents afin qu'ils puissent les exercer dans le cadre de politiques et de programmes intersectoriels prévoyant des services de qualité, équitables et culturellement adaptés. L'UNICEF contribuera par ailleurs à créer un environnement garantissant la protection des enfants et des adolescents contre la violence chez eux, à l'école et au sein de leur communauté.

17. Le respect universel effectif des droits des enfants et des adolescents requiert des actions coordonnées, intersectorielles et participatives de la part des détenteurs de droits et d'obligations et des acteurs clés du développement du pays. C'est pourquoi le programme de pays place les sujets de droits au cœur de l'analyse et propose deux composantes coordonnées et interdépendantes : équité pour les enfants et enfance sans violence. Des composantes de programme axées sur les secteurs de la santé et la nutrition, de l'éducation, de la protection et de l'inclusion sociale et ciblant en particulier la petite enfance et l'adolescence auront des effets multiplicateurs sur les enfants. La troisième composante, portant sur l'efficacité du programme, apportera un soutien transversal aux deux autres.

18. Les priorités du programme sont alignées sur le plan de développement national 2017-2021, le Programme 2030, le Plan-cadre des Nations Unies pour une coopération en faveur du développement durable en Équateur pour 2019-2022 et le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021.

19. Le programme de pays contribuera également aux résultats du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes, et portera spécifiquement sur les programmes de prévention de la grossesse chez les adolescentes dans les

²¹ Ministère des affaires étrangères et de la mobilité humaine.

secteurs de la santé et de la protection de l'enfance. La composante relative à l'enfance sans violence vise à éliminer la violence sexuelle et sexiste à l'égard des filles et des adolescentes, et à promouvoir l'enseignement secondaire afin de réduire les facteurs de risque favorisant les mariages d'enfants, les mariages précoces et les grossesses chez les adolescentes. L'organisation militera pour la mise en œuvre des recommandations de divers instruments internationaux, notamment le Comité des droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

20. Le programme de pays accorde la priorité à quatre provinces, dans lesquelles les interventions territoriales seront concentrées : Esmeraldas, Imbabura, Manabí et Sucumbíos. Cette approche est motivée par la prévalence de la violence directe et indirecte contre les enfants, les dynamiques migratoires, les menaces naturelles et anthropiques et les expériences passées de l'UNICEF dans ces provinces. Les facteurs d'exclusion et la violation des droits y sont les plus flagrants, et elles accueillent les populations les plus pauvres et les plus vulnérables du pays. L'UNICEF a élaboré dans ces provinces des modèles portant notamment sur l'éducation pour la paix, la réduction de la malnutrition chronique, la gestion des risques, les systèmes locaux de protection des enfants et des adolescents, et cherche à les renforcer et à les évaluer avant de les reproduire et de les déployer à grande échelle.

21. La composante relative à l'efficacité du programme mettra l'accent sur les éléments suivants : stratégies transversales de gestion des risques visant à réduire les vulnérabilités et à améliorer la préparation aux situations d'urgence ; plaidoyer en faveur d'interventions publiques adaptées aux enfants et aux adolescents ; et développement des capacités dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la protection, de l'éducation, et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH). Ce faisant, elle appliquera une approche axée sur le genre et le handicap conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et mettra progressivement en place un système de protection sociale qui répond aux chocs.

Équité pour les enfants

22. L'UNICEF contribuera à réduire les inégalités existantes tout en s'efforçant de coordonner les actions de diverses institutions, afin de garantir le droit à l'éducation, à la santé, à la nutrition, au développement et à la protection sociale pour les enfants et les adolescents exposés aux inégalités en raison de leur sexe, leur origine ethnique ou leur lieu de résidence, ou parce qu'ils vivent dans des contextes d'urgence. Concernant la petite enfance, l'UNICEF participera à réduire la malnutrition, à améliorer la santé maternelle et de l'enfant, et à renforcer l'accessibilité et la qualité des services afin de promouvoir les interventions de développement de la petite enfance (DPE) et l'enseignement préscolaire. Pour les enfants d'âge scolaire et les adolescents, l'accent sera mis sur les aspects suivants : éducation inclusive, équitable et de qualité ; santé des adolescents, selon une approche sexospécifique axée sur la prévention de la grossesse chez les adolescentes et les programmes de santé mentale ; participation des adolescents à la revendication de leurs droits ; et suivi des lois, politiques, programmes et budgets selon une perspective centrée sur l'équité et l'égalité entre les sexes.

23. L'UNICEF concentrera ses efforts sur le renforcement des capacités des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux afin de garantir l'adéquation et la qualité des services de santé, de nutrition, d'éducation et de protection sociale, ainsi que des investissements sociaux en faveur des enfants et des adolescents. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la santé maternelle et de l'enfant, en

particulier pour les mères adolescentes. Les capacités seront renforcées en vue d'élaborer des politiques et de créer des programmes visant à améliorer les soins intégrés au cours des 1 000 premiers jours de vie. Cette démarche inclura la fourniture d'une assistance technique en vue de la mise en œuvre du plan national intersectoriel de réduction de la malnutrition chronique, ainsi qu'un plaidoyer en faveur d'une législation sur l'étiquetage des produits alimentaires et l'interdiction de la vente d'aliments non nutritifs dans les écoles.

24. Dans le domaine de l'éducation, en particulier le développement de la petite enfance et l'enseignement préscolaire, les capacités à accorder une attention adéquate à la petite enfance seront renforcées. En complément de la composante relative à une enfance sans violence, l'UNICEF mettra au point une stratégie de communication pour le développement (C4D) promouvant les pratiques parentales et de soin aux enfants positives aux niveaux de la famille et de la communauté, et plaidera en faveur d'une politique exhaustive de développement de la petite enfance.

25. L'UNICEF soutiendra les actions menées par les pouvoirs publics en vue d'améliorer la qualité de l'éducation, en renforçant les capacités d'enseignement et en déployant à grande échelle les modèles de mentorat des enseignants qu'il a aidé à mettre en œuvre dans certaines académies. L'UNICEF accordera également son soutien à des programmes éducatifs souples nationaux et locaux visant à intégrer les adolescents déscolarisés.

26. Les capacités des enfants et des adolescents à faire valoir leur droit à participer et à être entendus seront renforcées : la mise à disposition dans les établissements scolaires et les centres communautaires d'espaces leur permettant d'exprimer leurs besoins sera encouragée ; la programmation mettra l'accent sur l'apprentissage et le développement des compétences pratiques et d'une culture de la paix et du plaidoyer politique dans les provinces prioritaires.

27. Les actions de plaidoyer encourageront notamment les autorités publiques à augmenter la qualité des services WASH dans les écoles en veillant à ce que des installations d'assainissement adéquates et séparées soient mises à disposition des filles et des garçons, à ce qu'un approvisionnement en eau de qualité soit assuré en permanence et à ce que des programmes de promotion de l'hygiène dans les écoles soient en place. Le plaidoyer portera également sur l'intégration du secteur WASH dans les politiques et les programmes visant à faire baisser la malnutrition chronique chez les enfants ; ce faisant, les efforts appuieront notamment l'allocation effective des ressources nécessaires dans le budget public. Une stratégie de communication sera par ailleurs élaborée pour promouvoir le changement de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement à l'échelle de l'individu, de la famille et de la communauté.

28. Enfin, la composante relative à l'équité pour les enfants renforcera les capacités des pouvoirs publics dans le suivi de l'investissement social en faveur des enfants et des adolescents et améliorera leurs mécanismes de suivi du budget public, y compris en encourageant l'évaluation régulière de la pauvreté multidimensionnelle chez les enfants et les adolescents. L'UNICEF fournira une assistance technique en vue de la création d'indicateurs reflétant les inégalités parmi les enfants et les adolescents et intégrant le sexe, l'origine ethnique, le lieu de résidence et d'autres domaines pour lesquels les informations sont lacunaires.

Enfance sans violence

29. La composante axée sur une enfance sans violence visera tout particulièrement à garantir le respect du droit à vivre à l'abri de la violence et à bénéficier d'une protection intégrale. L'UNICEF contribuera à éliminer les barrières entravant la capacité du Système national décentralisé de protection intégrale des enfants et des adolescents à prévenir et à combattre tous les types de violence au sein des territoires prioritaires. L'objectif est d'aider les pouvoirs publics à mettre au point des interventions coordonnées, pratiques et efficaces visant la réduction de la séparation des familles, des abus sexuels, des châtiments corporels et des placements en institution des enfants et des adolescents. L'UNICEF collaborera avec le Ministère des affaires étrangères et de la mobilité humaine pour renforcer les protocoles de prise en charge des enfants en situation de mobilité, et tout particulièrement les enfants non accompagnés.

30. L'UNICEF s'impliquera dans le cadre juridique et réglementaire en vue d'augmenter les retombées des politiques et des programmes consacrés aux soins et à la prévention intégraux, et participera aux actions spécialisées de lutte contre tous les types de violence, afin de pouvoir atteindre les enfants vivant dans les situations les plus fragiles. Cette stratégie inclut une approche préventive relative à la petite enfance et à l'adolescence et donne une place prioritaire à la promotion d'environnements familiaux et scolaires protecteurs, puisque c'est dans ces contextes que les cas de violence sexuelle et de châtiment corporel sont les plus courants.

31. Des stratégies consensuelles seront nécessaires pour mettre en place un système spécialisé de protection intégrale des enfants et des adolescents. Une stratégie de communication visant à changer les comportements violents aux niveaux de l'individu, de la famille et de la communauté sera mise en œuvre, et les capacités des institutions chargées de prévenir, de combattre et de sanctionner les violations du droit des enfants et des adolescents à vivre à l'abri de la violence seront renforcées.

32. L'UNICEF contribuera par ailleurs à réduire les cas de grossesse chez les adolescentes parmi les filles de 10 à 14 ans, lesquels sont étroitement liés à la violence sexuelle, en mettant en place une stratégie de prévention, de lutte et d'orientation de façon à garantir le rétablissement des droits. Cette composante, en coordination avec celle relative à l'équité pour les enfants, mettra l'accent sur le changement des comportements individuels et familiaux en ce qui concerne l'éducation parentale bienveillante afin de réduire la violence, et ce dès la petite enfance. Elle permettra de mettre au point des approches visant à prévenir tous les types de violence, en améliorant les protocoles de prévention, de traitement et d'orientation des cas de violence sexuelle dans les écoles, tout en intégrant les compétences pratiques et une culture de la paix dans les programmes scolaires (programme pour une nation en paix).

33. Les principales stratégies sont notamment les suivantes : a) renforcer la capacité du système national et des sous-systèmes locaux impliqués dans la protection intégrale des enfants et des adolescents à élaborer des modèles évolutifs, en particulier en ce qui concerne les soins et le rétablissement dans les cas de violence ; b) concevoir et adapter des modèles innovants destinés à prévenir la violence au sein de la famille et à l'école, notamment la violence sexuelle et les châtiments corporels ; c) produire des données probantes en réalisant des études sociologiques sur les facteurs déterminants de la violence à l'égard des enfants au sein du foyer, de la communauté, de l'école et des institutions ; d) promouvoir des pratiques parentales tenant compte des besoins des enfants et des adolescents et contribuant ainsi à

éliminer la violence à leur endroit ; et e) plaider en faveur de réglementations, de politiques publiques et de budgets favorisant et renforçant le droit des enfants et des adolescents à vivre au sein d'une famille et d'une communauté, et en faveur de la mise en œuvre de programmes de désinstitutionnalisation des enfants et des adolescents privés d'environnement familial et de programmes d'accompagnement familial.

Efficacité du programme

34. Cette composante sera axée sur les objectifs suivants : renforcer la résilience du programme et sa capacité de gestion des risques ; veiller à l'adoption d'une approche adéquate en matière de services WASH, y compris une perspective sexospécifique ; et donner une place prioritaire à la prévention des grossesses chez les adolescentes et à l'élimination de la violence sexiste.

35. La composante comprend les coûts liés à la coordination du programme, aux questions intersectorielles, à la production de données, à la recherche, au suivi, à l'évaluation, au plaidoyer et à la communication.

36. L'UNICEF privilégiera une stratégie de mobilisation des ressources prévoyant la collecte de fonds au niveau local auprès des entreprises et des particuliers. La promotion des droits des enfants auprès du secteur des affaires se fera selon une perspective axée sur la coresponsabilité, avec pour objectif d'obtenir des ressources et un engagement à produire des politiques en faveur des enfants et des adolescents, et de mettre en œuvre des pratiques promouvant les droits des enfants.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Équité pour les enfants	1 870	11 680	13 550
Enfance sans violence	1 330	7 940	9 270
Efficacité du programme	564	2 380	2 944
Total	3 764	22 000	25 764

Administration du programme et gestion des risques

37. Les indicateurs relatifs au programme et à sa gestion feront l'objet d'un suivi afin de veiller à la bonne mise en œuvre des programmes et de leurs budgets. La gestion des risques institutionnels inclura : les risques associés au cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces ; les tendances de la collecte de fonds au niveau local ; les répercussions des situations d'urgence sur le programme ; la promotion de bureaux plus écologiques et plus accessibles ; les changements de personnel.

38. L'UNICEF participera à la gestion du Plan-cadre des Nations Unies pour une coopération en faveur du développement durable avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment la coordination de la stratégie pour le domaine de résultat 1 (axé sur la population). L'UNICEF apportera également sa contribution technique aux groupes de travail de l'équipe de pays des Nations Unies afin de garantir l'obtention des résultats.

39. Prenant en compte la nouvelle orientation stratégique de la réforme du système des Nations Unies en Équateur, l'UNICEF, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), prônera des initiatives conjointes plus cohérentes afin de ne laisser personne de côté et d'atteindre plus vite les cibles du Programme 2030 et du plan de développement national. Les activités conjointes viseront à obtenir des résultats significatifs et mesurables dans l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes, la concrétisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des adolescents (filles comme garçons), la réduction de la grossesse chez les adolescentes et la lutte contre la malnutrition chez les enfants.

40. Le présent descriptif de programme de pays résume la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue la première méthode de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats escomptés et des ressources attribuées au programme de pays. La responsabilité de la direction de l'UNICEF aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est décrite dans les politiques et procédures de l'organisation relatives aux programmes.

Suivi et évaluation

41. Des réunions organisées par le Ministère des affaires étrangères et de la mobilité humaine serviront de base au compte rendu sur les progrès enregistrés et les difficultés rencontrées par le programme de pays.

42. L'UNICEF participera au comité de suivi du Plan-cadre des Nations Unies pour une coopération en faveur du développement durable, qui supervisera les programmes conjoints et d'autres initiatives. L'équipe de pays des Nations Unies veillera à la conformité avec les procédures opérationnelles permanentes et traitera les questions pertinentes liées à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

43. En collaboration avec l'Institut national des statistiques et des recensements et le Système national d'information, l'UNICEF aidera à incorporer des méthodes et des instruments de collecte et d'analyse des informations relatives aux enfants et aux adolescents, en particulier les plus vulnérables, notamment les enfants handicapés. Les données seront ventilées selon le sexe, le lieu de résidence, l'origine ethnique et d'autres critères afin de veiller à ce que le processus de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques selon une approche axée sur l'équité repose sur les meilleures informations disponibles. Les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse des informations dans les situations d'urgence seront par ailleurs renforcées.

44. Le plan intégré de suivi et d'évaluation et le plan d'évaluation chiffré serviront de base à la prise de décision, à l'amélioration des politiques existantes, à l'élaboration de nouvelles politiques axées sur les enfants et à la reproduction des modèles d'interventions et d'innovations. Viendra également s'ajouter un renforcement des capacités relatives au suivi des programmes et aux méthodes de recherche, d'évaluation, d'analyse et de suivi des enjeux liés aux droits des enfants.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de l'Équateur et l'UNICEF, 2019–2022

Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 4, 6, 9, 10, 12, 13, 14, 18, 19, 24, 26, 28, 29, 30, 34 et 35

Priorités nationales : Plan de développement national 2017-2021 : priorité 1 (droits pour tous, toute la vie)

Programme pour l'équité intergénérationnelle et Programme pour l'égalité des femmes et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes

Objectifs de développement durable : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 16 et 17

Résultats attendus du Plan-cadre des Nations Unies pour une coopération en faveur du développement durable impliquant l'UNICEF :
Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF

Domaine de résultat 1 du Plan-cadre des Nations Unies pour une coopération en faveur du développement durable : population. D'ici à 2022, les populations, en particulier celles faisant partie de groupes prioritaires et historiquement exclus, auront dans l'exercice de leurs droits un meilleur accès à une protection sociale et à des services de qualité, contribuant ainsi à l'amélioration de leur capacité de résilience, à la promotion de l'égalité des sexes et à la réduction de la violence.

Domaine de résultat 4 du Plan-cadre des Nations Unies pour une coopération en faveur du développement durable : paix. D'ici à 2022, l'Équateur disposera d'institutions consolidées et coordonnées favorisant la gestion publique et la participation citoyenne dans la protection des droits et le renforcement d'une société démocratique et pacifique.

Objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 : 1 à 5

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
D'ici à 2022, les mères, les enfants, les adolescents et les familles, en particulier les plus vulnérables (vivant à la frontière septentrionale, autochtones, d'ascendance africaine et autres) et/ou en situation d'urgence exercent leurs droits à la santé, à l'éducation, à l'eau et à	Pourcentage de femmes enceintes ayant bénéficié d'au moins cinq consultations prénatales DR : toutes – 83 % ; autochtones – 58 % (2015) C : toutes – 88 % ; autochtones – 63 % (2022)	Enquêtes sur la santé et la nutrition, enquêtes auprès de ménages ayant accès à des modules de services	Produit 1 : d'ici à 2022, les capacités des ministères sectoriels ont été développées dans le domaine social prioritaire en vue de fournir une approche intersectorielle, avec des stratégies efficaces de lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes dans les zones prioritaires.	Secrétariat national de la planification et du développement, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé, Ministère de l'inclusion économique et sociale, Secrétariat à la gestion des risques, gouvernements autonomes	1 870	11 680	13 550
	Pourcentage de naissances vivantes assistées par un personnel de santé DR : 94,2 % (2015)	Système national d'information, d'après des données d'état civil de					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
l'assainissement et à une participation éclairée et effective, l'accent étant mis sur la petite enfance et l'adolescence.	C : 98,9 % (2022)	l'Institut national des statistiques et des recensements (INEC)	Produit 2 : d'ici à 2022, le Ministère de la santé a mis en place des stratégies et des outils pour améliorer l'accessibilité, la couverture et la qualité des services de santé maternelle et infantile et des services destinés aux adolescents dans les zones prioritaires, et applique une approche de gestion des risques. Produit 3 : d'ici à 2022, les familles et les prestataires de services à la petite enfance disposent de modèles complets relatifs à la prestation de ces services et les familles possèdent les connaissances et les outils nécessaires pour améliorer les pratiques parentales pertinentes sur le plan culturel dans les zones prioritaires. Produit 4 : d'ici à 2022, le Ministère de l'éducation dispose de stratégies, d'outils et de modèles destinés à améliorer la prestation de services d'éducation préscolaire, primaire et secondaire inclusifs et de qualité selon une approche intégrant les dimensions culturelles et la gestion des risques. Produit 5 : d'ici à 2022, les adolescents, en particulier ceux issus des groupes les plus vulnérables, disposent d'espaces et de mécanismes leur permettant d'exercer leur droit à la participation.	décentralisés, mouvement du peuple autochtone Kayambi, organisation non gouvernementale Desarrollo y Autogestión (Développement et autogestion, DYA), réseaux d'adolescents, universités nationales et internationales, organisations de la société civile			
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition chronique DR : tous – 23,9 % ; autochtones – 48,4 % (2014) C : tous – 13,2 % ; autochtones – 43,4 % (2022)	Système national d'information, d'après des enquêtes sur la santé et la nutrition ou des enquêtes de l'INEC sur les conditions de vie					
	Taux net de fréquentation dans le secondaire DR : 72,3 % (2016) C : 80 % (2022)	Système national d'information, d'après des enquêtes annuelles de l'INEC auprès des ménages					
	Pourcentage d'établissements scolaires publics proposant des cours bilingues interculturels dans les académies peuplées en majorité d'habitants autochtones DR : 65,9 % (2016) C : 75 % (2022)	Système national d'information, d'après les dossiers du Ministère de l'éducation					
	Pourcentage d'enfants et d'adolescents vivant dans la pauvreté multidimensionnelle DR : l'Équateur ne dispose d'aucune méthodologie pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle (2017). C : l'Équateur mesure la pauvreté infantile multidimensionnelle sur une base annuelle (2022)	Système national d'information, d'après des enquêtes annuelles de l'INEC auprès des ménages					
	Nombre d'adolescents impliqués dans des initiatives	Rapports administratifs issus					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	de participation soutenues par l'UNICEF, ou les dirigeant DR : 600 (2018) C : 1 000 (2022)	des partenaires de l'UNICEF dans le domaine	Produit 6 : d'ici à 2022, le Ministère de l'économie et des finances, le Secrétariat national de la planification et du développement et d'autres gouvernements autonomes et ministères décentralisés ont renforcé leurs systèmes en vue de suivre les investissements en faveur des enfants et des adolescents à l'échelle nationale et locale, de mesurer la pauvreté infantile multidimensionnelle et d'améliorer la protection sociale, en ayant mis l'accent sur les situations d'urgence.				
D'ici à 2022, les enfants et les adolescents exercent leur droit à vivre à l'abri de la violence et de l'exploitation, l'accent étant mis sur la petite enfance et l'adolescence, y compris dans les situations d'urgence.	Taux de natalité pour 1 000 adolescentes (10 à 14 ans) DR : 2,6 (2016) C : 2,0 (2022)	Système national d'information, d'après des données d'état civil et des projections démographiques de l'INEC	Produit 1 : d'ici à 2022, le gouvernement a augmenté sa capacité à réactiver le système spécialisé de protection complète des enfants et des adolescents, en adoptant une perspective sexospécifique et interculturelle et en incluant la capacité à intervenir en situation d'urgence.	Secrétariat national de la planification et du développement, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé, Ministère de l'inclusion économique et sociale, Secrétariat général à la gestion des risques, pouvoir judiciaire, Bureau du procureur général, Assemblée nationale, gouvernements autonomes décentralisés, vicariat apostolique d'Esmeraldas, RET International	1 330	7 940	9 270
	Existence d'une entité responsable des questions relatives aux enfants DR : aucune entité responsable (2018) C : une entité responsable existe (2022)	Rapports nationaux sur la création d'entités responsables	Produit 2 : d'ici à 2022, les familles et les prestataires de services ont augmenté leur capacité à prévenir la violence à l'égard des enfants de moins de 5 ans conformément au cadre complet de développement de la petite enfance.				
	Pourcentage d'adolescents (11 à 18 ans) victimes d'actes d'intimidation commis par leurs pairs DR : tous – 23 % ; région de l'Amazonie – 28,3 % (2017) C : tous – moins de 15 % ; région de l'Amazonie – 24,3 % (2022)	Enquêtes sur la violence et les actes d'intimidation à l'école	Produit 3 : d'ici à 2022, le Ministère de l'éducation, les organes directeurs du système judiciaire et d'autres				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	<p>Pourcentage des enfants et des adolescents victimes de mauvais traitements infligés par leurs parents ou par les personnes qui en sont responsables DR : tous – 38 % ; d'ascendance africaine – 52 % (2015) C : tous – 32 % ; d'ascendance africaine – 46 % (2022)</p>	Enquêtes auprès des enfants et des adolescents	<p>prestataires de services disposent des connaissances, des stratégies et des outils nécessaires pour prévenir la violence à l'égard des enfants d'âge scolaire et des adolescents, en adoptant une perspective sexospécifique et interculturelle et en incluant la capacité à intervenir en situation d'urgence.</p>				
	<p>Pourcentage d'enfants bénéficiant d'activités d'éveil et de soins affectueux de la part de leurs parents ou des personnes qui en sont responsables, avec le soutien des programmes de l'UNICEF DR : 0 (2018) C : 100 000 (2022)</p>	Rapports administratifs du Ministère de l'inclusion économique et sociale	<p>Produit 4 : d'ici 2022, le Ministère de la santé, le Bureau du procureur général, le Ministère de l'éducation et d'autres prestataires de services disposent de modèles et de stratégies destinés à prévenir la grossesse chez les adolescentes et les jeunes adolescentes et à fournir des soins spécialisés connexes, selon une approche sexospécifique et interculturelle.</p>				
Efficacité du programme					564	2 380	2 944
Total des ressources					3 764	22 000	25 764